

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 105 (1969)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

11

Montreux, le 21 mars 1969

396

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

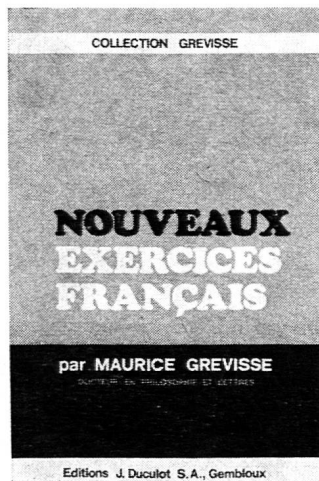


PROFESSEURS DE FRANÇAIS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

demandez un spécimen de

Maurice Grevisse

NOUVEAUX EXERCICES FRANÇAIS



Un volume de 312 p., illustrations couleurs.

Fr. 12.50

EDITIONS J. DUCULOT S.A., Gembloux.

Diffusion en Suisse : EDITIONS PAYOT, Lausanne.

Ces **NOUVEAUX EXERCICES FRANÇAIS** sont une refonte complète des **EXERCICES SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE**.

La matière essentielle de ce manuel d'enseignement secondaire consiste dans des exercices sur la grammaire, adaptés au **PRECIS DE GRAMMAIRE FRANÇAISE**, auxquels s'ajoutent des exercices variés se rapportant au vocabulaire, à l'orthographe, à la correction du langage, à la prononciation, à la phraséologie, à la conjugaison, à l'analyse, à la ponctuation.

Un ouvrage plus simple, plus pratique, plus agréable aux yeux et surtout mieux adapté au goût des jeunes élèves ainsi qu'aux nécessités de l'enseignement de la langue française.

Les **EDITIONS PAYOT** remettront volontiers un exemplaire spécimen à tous les professeurs de français de l'enseignement secondaire qui ont l'intention d'utiliser ce volume dans leurs classes.

Il leur suffira de retourner aux **EDITIONS PAYOT, Service commercial, Escaliers de Bel-Air, 1003 Lausanne**, le bon ci-dessous, dûment rempli.

Attention : Adressez-nous votre demande sans retard, les spécimens étant remis dans l'ordre de réception des demandes jusqu'à épuisement du stock mis à disposition par l'éditeur.

BON DE COMMANDE

Veuillez m'adresser un spécimen gratuit de l'ouvrage **NOUVEAUX EXERCICES FRANÇAIS** par Maurice Grevisse.

Nom : _____

Prénom : _____

Professeur à : _____

(Nom de l'établissement)

Adresse privée : _____

Signature : _____

DUCULOT - GEMBLoux / PAYOT - LAUSANNE

comité central

Que pensent nos lecteurs de l'« Educateur »

Finalement, ce sont 427 réponses qui nous sont parvenues dont 413 sont envoyées par les membres des sections, ce qui représente, par rapport aux 4074 adhérents (chiffre de mars 1968), une proportion d'environ 10%.

Est-ce un succès, un échec ? Au lecteur d'en juger.

Nous avons reçu 55% de réponses masculines et 33% de réponses féminines. 12% des questionnaires ne mentionnent pas le sexe de l'expéditeur.

En ce qui concerne l'âge de nos correspondants :

24% ont moins de 30 ans,

49% entre 30 et 50 ans,

14% plus de 50 ans.

13% des questionnaires ne comportent pas cette indication.

RÉPARTITION PAR SECTION

	Genève	Jura	Neuchâtel	Vaud
Questionnaires reçus	51	67	50	245
En % du nombre des membres	9%	7%	10%	12%
Sexe: Hommes	58%	68%	51%	58%
Femmes	37%	26%	35%	37%
Sans indication	5%	6%	14%	5%
Age: Moins de 30 ans	21%	27%	23%	27%
De 30 à 50 ans	65%	53%	35%	54%
Plus de 50 ans	9%	13%	28%	15%

UN JOURNAL « VAUDOIS »

Comme on pouvait l'attendre, la plupart des lecteurs qui ont répondu au questionnaire lisent régulièrement l'« Educateur », mais bon nombre de Genevois et de Jurassiens précisent qu'ils ne font que le parcourir. Cette précision est moins fréquente à Neuchâtel, rare pour Vaud. A la question : « Resteriez-vous abonné si l'abonnement devenait facultatif, les réponses sont les suivantes :

	Oui	Non	Je ne sais pas
Vaud	76%	6%	13%
Jura	66%	15%	16%
Neuchâtel	65%	16%	12%
Genève	51%	26%	21%

On constate qu'ici, la section genevoise se distingue nettement des autres sections de la SPR.

Voici comment se répartit l'intérêt du lecteur pour les deux parties du journal :

	Intérêt pour la partie corporative seule	pédagogique seule	Variable
Vaud	10%	35%	54%
Genève	30%	26%	42%
Neuchâtel	16%	51%	33%
Jura	69%	31%	—

L'impression générale qui se dégage des réponses semble être que le journal, malgré un certain nombre d'imperfections, correspond à peu près à ce qu'en attendent les membres de la SPR. Les Neuchâtelois s'intéressent plutôt à la partie pédagogique, alors que cette partie semble ne convenir ni aux Genevois ni aux Jurassiens.

LE BULLETIN CORPORATIF

a) Communication du Comité central

	Intéressant	Médiocre	Sans intérêt
Neuchâtel	51%	40%	5%
Vaud	44%	43%	7%
Genève	42%	46%	5%
Jura	27%	40%	23%

Plus de la moitié des lecteurs n'apprécient guère cette partie. Parmi les principaux griefs, on relève la présentation peu attrayante des longs comptes rendus des congrès, le trop grand nombre d'informations ne présentant aucun intérêt, le manque d'article de fond sur l'orientation, sur la politique de la SPR, le fait que le CC ne paraît pas assez « engagé » dans une lutte pour faire valoir nos idées.

b) Chronique de sa propre section

	Intéressant	Médiocre	Sans intérêt
Neuchâtel	67%	26%	2%
Vaud	60%	33%	3%
Genève	60%	30%	5%
Jura	21%	48%	26%

Si nous exceptons le cas particulier du Jura qui dispose d'autres journaux publiant les mêmes articles que l'« Educateur », la chronique de section satisfait les deux tiers des lecteurs. Parmi les reproches, on retrouve le manque d'engagement des comités, la mauvaise présentation de l'information, l'accent mis par trop sur les problèmes matériels.

c) Chronique des autres sections

	Intéressant	Médiocre	Sans intérêt
Neuchâtel	45%	30%	16%
Vaud	25%	42%	17%
Jura	23%	34%	32%
Genève	19%	39%	30%

C'est à Neuchâtel que l'on s'intéresse le plus à ce qui se passe en Romandie, tandis que Genève, peut-être en raison de ses structures scolaires particulières, éprouve peu d'intérêt pour ce qui se fait ailleurs. La chronique genevoise est jugée plus polémique et plus intéressante de ce fait par un certain nombre de lecteurs. On estime cependant que la plupart des communiqués de toutes les associations pour-

névralgie
refroidissements
maux de tête
rhumatisme
lumbago **sciaticque**

prenez **KAFA** poudre ou comprimés
soulage rapidement

raient être plus intéressants si l'on voulait bien traiter les problèmes plus en profondeur et se livrer à des comparaisons intercantionales.

Pour améliorer le bulletin corporatif, les suggestions qui reviennent le plus fréquemment sont les suivantes : Rendre cette partie plus romande en améliorant la coordination des sujets traités par les correspondants de section, limiter au minimum indispensable le nombre et la longueur des informations de caractère régional, augmenter les articles relatifs aux aspects les plus élevés de la profession, améliorer et moderniser la présentation.

LA PARTIE PÉDAGOGIQUE

Cette partie, plus encore que le bulletin corporatif dont la plupart des lecteurs reconnaissent la nécessité malgré son caractère parfois rébarbatif, suscite des prises de positions contradictoires :

	POUR	CONTRE
Les éditoriaux :		
Genève	37 %	42 %
Vaud	35 %	30 %
Neuchâtel	35 %	44 %
Jura	23 %	47 %
Les rubriques, telles		
« La main à la pâte »,		
« Chronique de la radio et de la		
TV scolaire »		
Neuchâtel	40 %	16 %
Genève	40 %	19 %
Jura	34 %	21 %
Vaud	31 %	27 %
Les articles d'information		
générale		
Jura	52 %	18 %
Neuchâtel	47 %	21 %
Vaud	43 %	23 %
Genève	40 %	23 %
L'information spécialisée		
Jura	77 %	11 %
Vaud	71 %	5 %
Neuchâtel	65 %	7 %
Genève	63 %	2 %
Les articles documentaires		
Vaud	64 %	9 %
Genève	63 %	16 %
Jura	60 %	19 %
Neuchâtel	40 %	30 %
La partie pratique		
Vaud	60 %	19 %
Jura	53 %	21 %
Neuchâtel	49 %	14 %
Genève	49 %	33 %
Les analyses bibliographiques		
Neuchâtel	21 %	56 %
Jura	19 %	63 %
Vaud	10 %	64 %
Genève	5 %	67 %

En analysant ces chiffres, on constate que l'accord entre les sections s'effectue sur deux plans : toutes mettent en première place l'information spécialisée, méthodes, moyens, procédés nouveaux, etc. ; toutes aussi, placent au dernier rang le bulletin bibliographique.

Au second rang, sauf pour Neuchâtel, se placent les articles

documentaires. Les Neuchâtelois donnent la seconde place à la partie pratique.

En troisième lieu, l'intérêt se porte sur les articles d'information générale dans trois cantons, Vaud, faisant passer la partie pratique avant cette partie.

LES SUGGESTIONS

Il est difficile, parmi les nombreuses propositions concernant la partie pédagogique, de dégager une ligne précise en raison des oppositions qui se font jour. Néanmoins, on relèvera que le lecteur a besoin d'un journal de qualité, présenté clairement, fournissant une documentation pédagogique et psychologique de premier ordre, présentant des comptes rendus d'expériences vécues, élargissant l'horizon de chacun. Pour ceux qui apprécient la partie pratique, celle-ci doit être mieux structurée, organisée de manière thématique, facile à classer.

MODERNISER LE JOURNAL, COMMENT ?

Les considérations ci-dessous ne sont que le point de vue du soussigné et n'engagent nullement le CC - SPR. L'amélioration du journal est en premier lieu un problème financier. Deux solutions peuvent être envisagées :

La première consisterait à fournir les moyens qui permettraient d'élargir l'équipe rédactionnelle, de désigner des responsables de rubrique chargés d'un apport régulier.

Pour ces collaborateurs, un calendrier pourrait être établi de telle façon que l'on trouve régulièrement dans chaque rubrique une documentation intéressante et bien organisée. Des numéros spéciaux, à raison d'un par trimestre par exemple, permettraient de traiter d'une manière plus approfondie les sujets particulièrement importants.

De même, en ce qui concerne le bulletin corporatif, il conviendrait de prévoir à l'avance un certain nombre de problèmes qui seraient traités simultanément dans chaque canton et qui feraient l'objet de la partie la plus importante du journal. Les communiqués immédiats trouveraient tout naturellement leurs places dans une page spéciale.

La seconde, plus révolutionnaire, consisterait en une recherche de partenaires nouveaux, la transformation de l'« Educateur » en un journal d'une Fédération romande d'enseignants de tous les niveaux, fédération à créer, bien sûr. L'augmentation du nombre des lecteurs donnerait alors la possibilité d'engager une équipe rédactionnelle à plein temps qui pourrait consacrer toutes ses forces à l'élaboration d'une publication vivante et de qualité. Cette formule aurait en outre l'avantage de permettre aux enseignants de mieux connaître leurs problèmes respectifs et de promouvoir une école véritablement romande, de la classe enfantine à la maturité.

R. H.

Echange d'appartements avec la France

D'entente avec le service «Wohnungstausch» de la Lehrerverein, un arrangement a été conclu pour l'échange d'appartements avec la France. Liste des possibilités sur demande.

André Pulfer, 1802 Corseaux

Placements et échanges

Jeune Allemande de 19 ans aiderait dès le 1^{er} septembre dans famille avec enfants, à Genève.

A. P.

SPR — Rapport d'activité**Exercice 1968-1969****1. Activité du Comité central**

Le CC-SPR s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice écoulé. Ces séances furent extrêmement chargées, mais nous préférons des rencontres moins fréquentes, même si elles sont plus lourdes, ceci afin de faciliter la fréquentation des assemblées aux membres du CC, toujours plus mis à contribution.

Votre comité a, de plus, tenu sa traditionnelle séance en commun avec le comité du « Schweizerischer Lehrerverein » (SLV) et une délégation de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES ou VSG).

Le bureau, pour sa part, a siégé quinze fois, soit très souvent, près de deux fois par mois. L'administration générale de notre association devient, en effet, de jour en jour, plus astreignante.

En plus des affaires courantes, le CC s'est particulièrement penché sur les problèmes suivants :

Structure de la SPR — Coordination scolaire — Collaboration avec les autres associations nationales — Jeunesse et économie — Télévision scolaire — « Educateur » — Centre de formation continue — Aide pédagogique aux pays africains — Associations faitières internationales.

A. Structures SPR

La réforme a pour but « de donner à la SPR et à ses dirigeants un crédit et un pouvoir accrus face aux pouvoirs publics, une liberté d'action plus grande et des ressources financières considérablement augmentées » ainsi que le demandait le rapport vers une école romande, car, ajoute-t-il, « si nous voulons être logiques avec nous-mêmes, nous devons donner à notre association faitière les moyens de sa politique ».

La commission que vous avez instituée s'est attelée à une tâche complexe et délicate. Il ne faut pas nous leurrer, la refonte devra être considérable si nous tenons vraiment à améliorer la situation actuelle.

Siégeant sous la présidence de notre collègue G. Bobillier, elle a déjà tenu de nombreuses séances et fourni un travail remarquable.

Elle s'est tout d'abord attachée à rechercher les lacunes et les insuffisances de notre société ; elle procède maintenant à un inventaire des tâches que l'on souhaite voir remplir à la SPR, ce qui permettra de mieux déterminer les secteurs dans lesquels elle doit développer son action.

Une fois cette politique générale définie, il s'agira de donner à la SPR les moyens de la défendre.

Son rapport définitif sera présenté à la fin de cette année.

La commission a toutefois déjà rédigé un rapport intermédiaire, adopté à l'unanimité par le Comité central et publié dans l'« Educateur ».

Je me permets de reprendre quelques-unes de ses principales considérations :

Il constate : « Que la SPR constitue, dans sa forme actuelle, une amicale groupant la majorité des enseignants primaires de la Suisse romande et du Jura bernois, à l'exception des collègues du canton de Fribourg et du Valais.

» Que les statuts de 1962 ont donné un premier élan à une cohésion meilleure.

» Mais que la structure reste assez lâche. Ni le CC, ni l'assemblée des délégués n'ont le pouvoir d'imposer une politique d'ensemble aux sections.

» Que, de leur côté, les membres des sections restent très éloignés et très ignorants des travaux de la SPR. Ils ne se sentent pas concernés, puisque, en fait, ils n'y exercent qu'une influence très faible.

» Que le Congrès est sans lien direct avec les organes de

la société, puisque les résolutions qui y sont votées n'ont aucune valeur impérative auprès des sections. »

A propos des relations internes, le rapport fait remarquer que :

« Du fait de sa structure même, la SPR doit borner sa tâche à des échanges d'informations, et encore, ces échanges ne sont pas systématiques. Le seul lien permanent entre les sections est l'« Educateur ».

» Une action commune des sections SPR est donc rendue difficile par l'autonomie que chacune d'elles entend garder, image exacte du cloisonnement dû au fédéralisme helvétique en matière d'instruction publique.

» Sur le plan pédagogique et culturel, la SPR a toutefois à son actif quelques réalisations intéressantes : création de la CIPER, Guilde de documentation, séminaires de Chexbres, journées pédagogiques internationales. Elle participe, en tant qu'association, à des travaux d'intérêt général, à des mouvements pédagogiques.

» Sur le plan corporatif, et notamment en ce qui concerne les conditions matérielles et de travail des enseignants, chaque section travaille pour son propre compte. On peut même dire que l'échange d'information est, à ce sujet, inexistant. »

Conclusion :

« La SPR manque pour l'instant des moyens propres à exercer un rôle déterminant dans l'orientation de la politique scolaire en Suisse romande. »

La commission vient, d'autre part, d'adresser un questionnaire détaillé à diverses associations d'enseignants suisses et étrangers, afin d'obtenir des renseignements sur leurs structures, afin de pouvoir faire les comparaisons nécessaires et de présenter des propositions fondées sur des réalités.

Qu'elles seront-elles ? Qui l'emportera des partisans d'un syndicat d'enseignants s'appuyant sur les organisations syndicales existantes ou des adeptes d'une association se voulant délibérément au-dessus des conflits d'intérêt ? Il est trop tôt pour le dire. Ce qui est certain, c'est que chacun est persuadé qu'il doit sortir de cette confrontation une SPR capable d'affronter l'avenir. Cette constatation nous permet de demeurer résolument optimiste.

B. Coordination scolaire

La politique de la SPR a toujours été de participer à tout ce qui se rapporte à l'école. Nous ne pouvions donc nous laisser impressionner par le refus des autorités scolaires romandes de créer une commission paritaire groupant autorités et enseignants, chargée de poursuivre les travaux de coordination scolaire sur le plan de la Suisse romande (début de l'année scolaire, apprentissage de la deuxième langue, structure de l'enseignement du premier degré, programmes, etc.).

Nous avons donc manifesté notre volonté d'être associé à toutes les études en cours à ce sujet et à être représenté dans les organismes actuels et futurs s'occupant de cette question.

Après avoir pris connaissance des organismes officiels qui étudient la coordination scolaire sur le plan romand, le CC-SPR s'est nettement rendu compte que les offices coordinateurs prévus primitivement par les organes officiels sont remplacés par des personnes ayant une mission très précise.

C'est notamment le cas pour le poste de coordinateur qui a été prévu l'an passé, poste occupé par M. Neuenschwander, de Genève, qui a la redoutable tâche de préparer un projet de programme commun pour les quatre premières années primaires, basé sur les recherches de la CIPER.

Cette formule a des avantages indiscutables, mais aussi ses dangers : les associations d'enseignants sont laissés en dehors de cette phase préparatoire.

Nous devons cependant être prêts pour les étapes sui-

vantes. Dans ce but, et afin d'éviter l'habituel reproche de ne représenter que nous-mêmes, le CC-SPR a décidé la convocation de la conférence des présidents des Associations d'enseignants de Suisse romande, organisme créé en 1963 pour assurer une meilleure coopération en faveur d'une école romande.

La conférence, après un tour d'horizon général, a unanimement approuvé l'envoi d'une lettre au président de la conférence des chefs de DIP de Suisse française et italienne, lettre demandant que ses représentants soient appelés à collaborer à tous les travaux en cours ou à venir. Pour mettre au point les modalités de cette association, nous sollicitons une entrevue.

Nous n'avons pas encore, actuellement, de réponse officielle à cette requête. Sans doute nous parviendra-t-elle après la réunion des chefs de DIP du printemps.

Un résultat important a d'ores et déjà été acquis : Le président de la conférence des chefs de DIP, M. Pradervand, a prié la SPR d'envoyer un délégué au groupe de travail qui étudie la création d'un institut pédagogique romand. Notre représentant est M. Claude Grandjean, président de la CIPER et donc parfaitement au courant de ces problèmes.

C. Collaboration avec les autres associations

1. Associations romandes : La nécessité d'une collaboration accrue entre les diverses sociétés romandes est reconnue par les dirigeants de chacune d'entre elles. La conférence des présidents, lors de sa dernière séance, a vivement regretté la dispersion de nos efforts et s'est prononcée pour des contacts plus fréquents. Elle se réunira à nouveau dès que nous aurons en main la réponse de M. Pradervand. Des contacts étroits se poursuivent également avec nos collègues de la Société pédagogique valaisanne et de l'Association fribourgeoise des enseignants primaires, en vue de leur intégration à la SPR. L'idée qu'une action concertée et unanime sur le plan romand serait bénéfique pour tout le monde est admise sans équivoque. Un certain nombre de difficultés restent à résoudre toutefois, dont la question financière. Elles ne paraissent cependant pas insurmontables. Le comité de l'Association fribourgeoise a déjà admis le principe d'une fusion et il a bon espoir que le prochain congrès le suivra. Avec un optimisme réjouissant, ils pensent être des nôtres lors du congrès SPR de 1970. Nous les y accueillerons avec une grande joie.

2. Associations nationales : Les délégations des trois principales organisations : SLV, VSG et SPR continuent de se rencontrer à intervalles réguliers pour discuter des points qui les concernent. Les comités se retrouvent également une fois par an, dans une atmosphère cordiale et détendue et apprennent ainsi à se mieux connaître. Il est indispensable que nous fassions front commun lorsque nous nous présentons devant les autorités (Département fédéral de l'intérieur, conférence suisse des chefs de DIP, etc.). Nous y sommes chaque fois parvenus jusqu'ici, ce qui laisse bien augurer de l'avenir.

Malgré cela, les résultats obtenus lors des rencontres avec ces autorités sont encore loin d'être satisfaisants. Trop souvent encore, on nous reproche de ne représenter qu'une partie des enseignants, les associations confessionnelles étant laissées en dehors de nos consultations. Pour éviter, dans l'avenir, ce reproche, nous avons décidé d'inviter tous les dirigeants d'associations d'enseignants de Suisse, à quelque idéologie qu'elles se rattachent, à participer à une réunion au sommet, qui étudierait les modalités d'une action concertée dans certains cas.

Afin de tester, dans une certaine mesure, les bonnes volontés, nous tenterons, dès cette première réunion, de donner une réponse commune au questionnaire adressé aux associations suisses par l'Ecole de Macolin, sur le nouveau pro-

jet de loi « Jeunesse + Sport ». Dans notre esprit, il ne s'agit nullement de créer un nouvel organe, de caractère coercitif, en faveur duquel les diverses organisations abandonneraient une partie de leurs droits et prérogatives. Dans l'état actuel des choses, une telle centralisation serait malheureuse. Il s'agit en quelque sorte d'alliances momentanées, sur des sujets bien précis.

Cette formule, calquée un peu sur celle que nous avons adoptée sur le plan romand (conférence des présidents) me paraît pouvoir être acceptée sans danger par la SPR. Elle aurait en outre l'avantage d'accorder une plus grande représentativité à la SPR, trop souvent ignorée des pouvoirs fédéraux, simplement parce qu'elle est romande. Très souvent nous ne sommes pas consultés parce que notre association est régionale, alors que les autres s'intitulent toutes plus ou moins suisses, même si elles ne comptent qu'une poignée de membres dans les autres régions.

Relevons, à ce propos l'utilité de cette collaboration. Elle nous permet de prendre connaissance de toutes les démarches des autorités et de protester vivement auprès d'elles, chaque fois que, pour une raison ou pour une autre nous avons été « oubliés ».

D. Jeunesse et économie

Après une interruption d'une année, le traditionnel séminaire de Chexbres, organisé avec la collaboration efficace du CIPR de Genève, s'est tenu une fois de plus en mai 1968.

Nous avons profité de ce répit d'une année pour améliorer encore l'organisation de ces journées. Le succès en fut total.

L'une de nos préoccupations demeurerait toutefois. Comment donner aux thèses, à la discussion, aux résolutions adoptées une suite convenable, comment faire passer dans les actes les propositions extrêmement positives qui sont adoptées ?

Après étude, le CC/SPR a décidé la création d'un groupe de travail, appelé « Jeunesse et Economie » dont la mission précise consiste à préparer le matériel didactique et théorique permettant aux maîtres que cela intéresse de donner à leurs élèves, « dans le cadre des leçons habituelles », donc sans surcharge du programme, les notions les plus élémentaires d'économie.

La commission est composée de collègues vaudois et d'experts que le CIPR a bien voulu mettre à notre disposition pour ce travail.

Le groupe de travail aura également pour tâche de contribuer à la préparation du séminaire de Chexbres.

Nos efforts pour une meilleure information des maîtres (surtout) et des élèves dans le domaine économique, ont suscité des échos très favorables dans la presse. Cela nous a valu un appel de la Chambre suisse de l'horlogerie, particulièrement intéressée par nos tentatives. Cet organisme serait désireux d'obtenir notre concours pour faire mieux connaître, dans les milieux pédagogiques, un certain nombre de professions orientées du côté de la mécanique et de l'horlogerie.

Le Comité central a reconnu l'utilité de cette information et préconise la mise sur pied d'une nouvelle équipe, localisée dans le Jura cette fois, pour préparer un numéro spécial de l'« Educateur » consacré à ce domaine et éventuellement l'élaboration de fiches de travail.

E. Télévision scolaire

A la suite de la présentation du rapport préparé par le groupe de travail TV scolaire, et défendu devant les instances compétentes par notre délégué Henri Cornamusaz, un certain nombre d'améliorations sont intervenues (séries d'émissions consacrées à un seul sujet, meilleure collaboration avec les enseignants, orientation générale plus proche de nos besoins). Mais c'est loin d'être encore l'outil efficace que nous désirons. Si, comme le prévoient les plans d'émissions étudiés

lors du séminaire de Crêt-Bérard, ce moyen d'enseignement est appelé à se développer de façon considérable, nous devons absolument veiller à ce que les lignes directrices qui seront suivies aillent bien dans le sens voulu par la SPR. Nous n'oublions pas non plus que la TV peut jouer un rôle important dans l'avènement de l'école romande, dans l'unification d'une partie des programmes, notamment. Afin de ne pas être pris de vitesse et de pouvoir au moment voulu présenter des propositions précises et réalistes, le groupe de travail TV scolaire a été réformé et va poursuivre ses recherches.

F. « Educateur »

L'assemblée des délégués SPR de 1968 avait accepté le principe d'une étude des problèmes posés par notre journal. Le Comité central a décidé de la confier à la commission permanente de l'« Educateur », celle-ci pouvant naturellement s'adjoindre les experts nécessaires.

Maurice Besençon, président de la SPV, membre du CC/SPR, pouvait difficilement accepter de conserver la direction de cette commission au moment où un problème d'une telle ampleur devait être mis en discussion, aussi a-t-il remis sa démission au Comité central, qui l'a acceptée avec regrets et avec ses plus vifs remerciements pour l'excellent travail fourni jusqu'alors. Notre collègue Michel Jaton, de Genève, également membre du CC/SPR a bien voulu reprendre cette délicate succession, nous lui en sommes infiniment reconnaissants. Le rapport qu'il vous présente à ce sujet, dans ces mêmes colonnes, vous montrera qu'il a su mener la première partie de sa tâche avec initiative et énergie.

G. Centre de formation continue

Au début de 1966, quelques collègues du SLV et de la SSTMRS lancent l'idée de créer un centre de formation continue pour enseignants.

Elle rencontre des échos favorables auprès des associations consultées et, en septembre, un groupe de travail, comprenant les délégués de 4 associations (SLV, VSG, SSTMRS et SPR) est constitué. C'est le point de départ d'un long travail de recherches et de consultations.

Celles-ci sont actuellement suffisamment avancées pour que nous puissions procéder à une information détaillée des membres et du public en général. Un article circonstancié, rédigé par le président du groupe de travail M. Richner, secrétaire central de la SEB (Société des enseignants bernois) paraît ces jours dans les journaux pédagogiques. Un résumé de cette orientation sera de plus fourni à la presse.

Nous organiserons, en outre, une journée d'information sur le futur centre, à l'intention des comités de section des diverses associations. Elle aura lieu, pour les sociétés membres de la SPR, le dimanche 23 mars, à Bulle. C'est en effet près de cette localité que la fondation est prévue ; cela permettra aux délégués de se faire en même temps une idée plus précise de la situation des bâtiments projetés.

Chaque comité de section devra ensuite intervenir auprès des autorités cantonales afin que nous obtenions l'appui nécessaire. Notre centre ne serait pas viable, c'est évident, s'il n'était occupé qu'une partie de l'année. Cela implique que les chefs de DIP intéressés accordent aux participants les congés et subventions nécessaires.

Nous avons pu nous rendre compte, lors de nos entrevues avec le Bureau de la commission suisse des chefs de DIP, que cet accord ne serait pas aussi facile à obtenir que nous l'espérons.

Cela démontre toute l'importance de la démarche que les associations cantonales de toute la Suisse auront à entreprendre.

Quoi qu'il en soit, la nécessité d'une formation continue effectuée dans les meilleures conditions ne peut plus être combattue par personne et nous sommes convaincus que les

réticences qui se manifesteront encore seront rapidement vaincues.

H. Aide pédagogique aux pays africains

La SPR s'est engagée une fois de plus avec enthousiasme dans l'action que les deux associations principales d'enseignants primaires suisses poursuit depuis quelques années.

Les stages de perfectionnement qui sont organisés dans le cadre de cette aide nous paraissent une forme particulièrement efficace de contribution au développement des pays du tiers monde. D'abord parce qu'ils se donnent sur place et qu'ils apprennent aux participants à utiliser les moyens du bord, ensuite, parce que les frais d'organisation sont réduits au minimum, les collègues moniteurs acceptant de sacrifier leurs vacances d'été en faveur de cette action de solidarité.

Les cours organisés en 1968 au Cameroun ont connus un succès sans précédent. Régulièrement, le nombre de participants prévu se trouve augmenté de plusieurs dizaines de personnes, venues on ne sait trop comment du fin fond de la brousse. Le zèle, la soif d'apprendre, la bonne volonté infinie manifestée par ces enseignants Camerounais, dont la formation est par la force des choses rudimentaire, forcent l'admiration et on comprend qu'il est difficile au directeur du stage de renvoyer l'un ou l'autre des arrivants, même si leur surnombre pose des problèmes presque insolubles. Nous exprimons toute notre gratitude à Henri Cornamusaz qui fut le chef d'équipe compétent et unanimement respecté de cette aventure, ainsi qu'à tous ses collaborateurs dévoués.

L'aide au Cameroun sera continuée et étendue en 1969. Nous avons bon espoir, également, que l'action prévue au Congo qui dut être abandonnée à cause de l'instabilité politique qui y régnait, puisse être reprise dans un proche avenir.

I. Associations faitières internationales

La SPR fait partie de la Fédération internationale des associations d'instituteurs et, par l'intermédiaire de celle-ci, de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante.

La FIAI groupe les organisations nationales des enseignants primaires de la majeure partie de l'Europe, les pays de l'Est mis à part. Nos relations avec cette association sont très cordiales. Les intérêts qu'elle défend, les thèses qu'elle propose sont très souvent proches des nôtres et nous pouvons, la plupart du temps, lui apporter notre soutien sans objection. Dirigée par une équipe dynamique et proche des réalités, menée par son secrétaire général, notre collègue et ami Robert Michel de Lausanne, elle entreprend des efforts méritoires pour augmenter ses prestations, pallier certaines insuffisances inhérentes à une organisation aussi vaste.

Elle demeure toutefois à notre échelle, comparée à la Confédération, qui, elle, comprend les associations nationales et régionales de plus de cent pays, répartis sur les cinq continents.

Née à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, à la suite des pourparlers entre les trois grandes associations faitières d'enseignants : FIAI, FIPESO (Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel) en Europe et American Union of Teachers, cette Confédération devait grouper les enseignants du monde entier. Ce n'est toutefois pas le cas, puisque les organisations des pays à régime communiste n'en font pas partie.

La diversité, le cosmopolitisme qui la caractérisent, rendent une action précise et continue presque impossible. Aussi de nombreux membres se plaignent-ils d'une certaine inefficacité, d'un manque de cohésion et ne sont pas loin d'estimer que les prestations fournies par cette association faitière ne correspondent pas toujours aux efforts considérables et aux moyens financiers qu'elle réclame. Rien d'étonnant donc,

si la proposition de faire passer les cotisations individuelles des membres de 10 cts suisses à 20, puis 30, puis 50 cts suisses, d'ici 1971 n'a pas, au Congrès de Dublin, en juillet 1968, rencontré un accueil enthousiaste.

Bon nombre de délégués, et nous fûmes du nombre ont déposé et voté un nombre considérable d'amendements, demandant entre autres que l'augmentation des cotisations, devenue inévitable après notre refus de continuer à recevoir des subventions de la fondation Vernon (affaire de la CIA), soit assortie de mesures propres à donner davantage de garanties quant au contrôle de la gestion. Nous estimions, par exemple, qu'une commission permanente du budget et des comptes devrait être instaurée. Ces propositions furent repoussées à des majorités plus ou moins fortes, les membres du bureau exécutif estimant qu'il s'agissait d'autant de motions de méfiance.

Il semble que nos collègues des Etats-Unis, du Canada et de Scandinavie sont naturellement beaucoup plus confiants que nous, ou alors, qu'ils n'ont pas du tout la même conception de la démocratie.

Ce qui fit d'ailleurs dire à un délégué irlandais qu'il devenait de plus en plus urgent et nécessaire de déplacer le siège central de la CMOPE de Washington en Europe.

Quoi qu'il en soit, les décisions prises à Dublin ont provoqué un certain malaise et les représentants des associations européennes n'ont pas caché leur mécontentement.

Nous nous proposons, soit dans le cadre de la FIAI, soit par des contacts directs avec d'autres associations dont les positions sont proches des nôtres, d'étudier les possibilités de créer les bases d'une action commune, afin d'obtenir de la Confédération un effort de démocratisation et de meilleure compréhension de nos besoins.

Nous aurons certainement l'occasion de revenir prochainement sur ces problèmes. Signalons, puisque nous en sommes à ce chapitre, que la CMOPE tiendra, cette année, son traditionnel colloque européen, consacré à la formation continue des enseignants, en Suisse, au bord du lac de Thoune, au mois d'avril.

2. Délégations

Au cours de cet exercice, les délégations et les représentations, tant en Suisse qu'à l'étranger, ont été particulièrement nombreuses. Nous tenons en effet à affirmer la présence de la SPR chaque fois que cela est matériellement possible. Nous citerons :

6.4-8.4.1968	Congrès du Syndicat belge, secteur enseignement, Bruxelles.
7.4-9.4.1968	Commission d'études FIAI, Paris.
4.6-8.6.1968	Congrès du Syndicat allemand des travailleurs de l'éducation et de la science, Nuremberg.
18.7-21.7.1968	Congrès FIAI, Dublin.
22.7-28.7.1968	Congrès de la CMOPE, Dublin.
24.7-28.7.1968	Congrès de la Ligue pour l'enseignement et la culture, Rome.
21.11-24.11.1968	Congrès du Syndicat national des instituteurs, Nice.
27.12-30.12.1968	Colloque européen organisé par la FISE sur les problèmes d'éducation, Paris.

Ce rapport ne peut être qu'un pâle reflet des activités de notre association. Il permettra cependant aux membres de se rendre compte, du moins je l'espère, de la multiplicité et de la complexité des tâches qui nous incombent et peut-être aussi de les préparer dans une certaine mesure à l'effort que nous attendrons prochainement d'eux.

On me permettra, pour terminer, d'exprimer mes sincères remerciements aux membres du Comité central, des commissions diverses pour leur dévouement à notre cause.

Commission intercantonale pour une école romande CIPER

Ecole romande

Le 7 juillet 1967, le Comité central demandait l'autorisation de participer aux travaux de la « Commission interdépartementale de coordination scolaire ». Notre requête fut refusée : l'autorité estimait que c'était à elle de jouer et constatait que la SPR ne représentait qu'une partie du corps enseignant romand. Le Comité central, tirant les conclusions de cet échec, proposa de convoquer les présidents des associations intéressées. La séance projetée eut lieu le 14 juin 1968 à Lausanne. Les participants décidèrent une nouvelle démarche auprès des autorités, exprimant, en particulier, le désir de la conférence des présidents d'être représentée dans tous les organes coordinateurs officiels et souhaitant être reçue afin de fixer les modalités de cette association. Les chefs des Départements de l'instruction publique ne se sont pas réunis depuis la réception de la lettre signée par les associations suivantes : SPR, SPN, SPV, SPG, SPJ, Union du corps enseignant secondaire genevois, Société vaudoise des maîtres secondaires, Société vaudoise des maîtres de l'enseignement professionnel, Société valaisanne d'éducation, Association fribourgeoise du corps enseignant primaire, Syndicat VPOD des maîtres secondaires neuchâtelois. Nous espérons obtenir très prochainement une réponse favorable.

Cette démarche n'est pas restée sans effet : un siège dans le groupe de travail chargé d'étudier la création d'un « Institut pédagogique romand » nous a été offert, proposition que nous nous sommes empressés d'accepter.

Chez les autorités, le travail se poursuit et nous remarquons une volonté de plus en plus affirmée d'aboutir le plus rapidement possible à des réalisations concrètes.

— Notre ancien président, M. A. Neuenschwander, a été nommé « délégué de la commission de coordination de l'enseignement primaire ».

— La conférence des chefs des Départements de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin a décidé de créer un poste de « secrétaire à la coordination en matière d'instruction publique » relevant immédiatement d'elle.

— Elle fait étudier la mise sur pied d'un « Institut romand » qui serait chargé de la recherche appliquée.

— Un certain nombre de groupes de travail œuvrent en arithmétique, en français, en allemand, créent des manuels.

— Nous connaissons tous les décisions de principe concernant le début de la scolarité et celui de l'année scolaire.

Et du côté des associations, que s'est-il passé ?

La conférence des présidents de juin a démontré que d'importants changements étaient intervenus parmi les responsables. L'élan de 1963 est coupé et nombreux sont ceux qui ignoraient les décisions prises alors. Tous les participants connaissaient l'existence de la CIPER, mais la majorité croyait qu'elle était une commission SPR. Ces constatations nous ont obligés à repenser le problème ; il faudra consolider les liens existant entre les différentes associations par un règlement qui fera de la conférence des présidents un interlocuteur valable pour l'autorité à son niveau le plus élevé. Toutes ensembles, nos sociétés doivent reprendre la responsabilité de la CIPER. Dans ces circonstances, nous avons estimé que les travaux de cette dernière ne pouvaient continuer tant qu'elle n'aurait pas retrouvé son véritable patron : la Conférence des présidents.

C'est une des tâches importantes qui attend le Comité central pendant l'année 1969.

Le président de la CIPER : *Grandjean.*

Commission de l'« Educateur »

Rapport d'activité

S'étant vu confier comme mission particulière l'étude des problèmes de rédaction, d'impression et de diffusion de l'« Educateur », la commission a estimé que son premier souci devait être de connaître le sentiment du lecteur sur le fond et la forme de notre journal.

Si elle ne s'attendait pas à être submergée par un flot de contestation ou d'enthousiasme, c'est tout de même avec une certaine surprise qu'elle a noté le peu de réaction provoquée : 10 % seulement des abonnés ont bien voulu répondre au questionnaire paru le 31 janvier. Ce silence impressionnant reflète-t-il une entière et béate satisfaction ? la plus totale indifférence ?

Les avis, critiques et propositions recueillis ont cependant été extrêmement intéressants, quoique assez disparates, voire parfois contradictoires ; le reproche principal : on voudrait un journal à la fois plus moderne et plus engagé. Dont acte.

La commission a décidé d'autre part de tenter une expérience : avec la collaboration de M. Jobin, rédacteur du « Crapaud à Lunettes », elle prépare présentement le projet d'un nouveau journal ; ce numéro spécial, dont le but est de permettre une comparaison plus sûre avec l'« Educateur » dans sa conception actuelle, sera publié vraisemblablement dans le courant de l'automne. Il sera alors indispensable que nous soyons renseignés sur l'opinion de la majorité des lecteurs, car adopter une telle solution signifierait la prise d'autres options très importantes : avoir considéré par exemple la nécessité d'engager un rédacteur professionnel, véritable « fabricant de journal », spécialiste de la mise en page, qui serait entouré d'une équipe de rédaction, la nécessité aussi d'ouvrir notre journal à un public plus vaste.

Michel Jatton

Association suisse des CEMEA

Calendrier 1969

Stages de base

Moniteurs, du 27 mars au 4 avril à Monteret (VD), prix : Fr.s. 125.—. Moniteurs, du 27 mars au 4 avril à Arzier (VD), prix Fr.s. 125.—. Moniteurs, du 8 au 16 avril à Vaumarcus (NE), prix Fr.s. 125.—.

Stages de perfectionnement

Directeurs, du 7 au 12 avril à La Rippe (VD), prix : Fr.s. 135.—. Economes, du 7 au 12 avril à La Rippe (VD), prix : Fr.s. 135.—. Jeux dramatiques, du 7 au 15 avril à Versoix (GE), prix : Fr.s. 135.—.

Pour tous renseignements, s'adresser à : Secrétaire du groupement vaudois, av. de Rumine 47, Lausanne, tél. (021) 22 40 09.

Jean-Laurent Billaud, Carrels 17, Peseux (NE), tél. (038) 7 85 38.

Jean Traber, 6, ch. Roches, Fribourg, tél. (037) 2 57 62.

Joseph Deschenaux, rte de St-Julien 79, Carouge, tél. (022) 43 57 45.

André Grillet, ch. des Esserts 14, Petit-Lancy (GE), tél. (022) 42 68 22.

Inscriptions : utiliser la formule du dépliant.

Dernier délai : 18 mars 1969.

Service de placements et d'échanges SPR

Tessin. Famille de Pazzalo propose échange en Suisse romande pour son fils de 14 ans.

Inspecteur scolaire de Lucerne cherche famille qui accueillerait son fils en août.

Encore quelques places d'échange en Allemagne (printemps et été).

André Pulfer, 1802 Corseaux

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. Ø (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier : Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

Structure et enseignants

Le récent congrès SPV, à l'unanimité, a voté les deux résolutions suivantes :

Réforme de structure

Les membres du corps enseignant vaudois insistent auprès des autorités responsables afin que tout soit mis en œuvre pour accélérer les travaux préparatoires de la réforme de structure de l'école vaudoise. Ils sont conscients de l'importance du travail et du nombre des questions posées. Ils voudraient cependant que des délais soient fixés et rendus publics. Dans ce sens, ils estiment que l'année scolaire 1972-73 peut être admise comme date limite extrême pour la mise en place des nouvelles structures et également pour le début de l'année scolaire en automne.

Formation des enseignants

Nous demandons, dès l'année prochaine, une formation en tous points identiques pour les futurs instituteurs et institutrices, dans les classes mixtes. Le cours de travaux à l'aiguille sera rendu facultatif.

Après le Congrès SPV

On trouvera ci-dessous la réponse du CC à l'interpellation Bernard ainsi que les commentaires de ce dernier au sujet de cette réponse, commentaires qui n'ajoutent rien à ce qui a déjà été dit.

Il va sans dire que notre collègue Bernard garde la responsabilité de ses lignes.

P. G.

Qu'en est-il de la Caisse de pensions ?

Dans la deuxième partie de son interpellation, Paul Bernard de Clarens a émis quelques considérations discutables au sujet de notre caisse de retraite. Toute son argumentation étant établie d'après un article paru dans l'« Educateur » (13.12.68) sur la caisse de pensions du canton de Neuchâtel, nous avons, devant le Congrès, émis certains doutes.

Une brève étude confirme notre opinion : l'interpellateur s'est trompé sur pratiquement tous les points.

Que chacun en juge par l'examen du tableau comparatif ci-dessous traitant le cas d'un instituteur marié touchant un traitement annuel de Fr. 20 000.— (renchérissement compris) plus une allocation ménage (Vaud 1200.—).

	Neuchâtel	Vaud
Traitement assuré	100 % 20 000.—	90 % 19 080.—
Cotisation annuelle	6,5 % 1 300.—	8 % 1 526.—
Cotisation en cas d'augmentation	25 % + 1 % par année d'âge en plus de 45 ans	aucune
Pension	50 % 10 000.—	60 % 11 448.—
Rente de veuve	33 % 6 600.—	35 % 6 678.—
Rente d'orphelin	10 % 2 000.—	10 % 1 908.—
Supplément (invalidité)	de cas en cas selon décision du Conseil d'Etat (ex. 1000.—)	2 400.—
Retraite facultative		
Institutrice	63 ans	55 ans
Instituteur	65 ans	57 ans

Si nous ajoutons qu'un maître nommé à l'âge de 21 ans cotise à Neuchâtel pendant 44 ans au lieu de 36 en pays de Vaud, la cause est entendue : le Dr Kaiser n'a pas maltraité les Vaudois et la CPEV n'est pas dirigée par des usuriers.

Domage que certains interpellateurs oublient l'article 28 des statuts SPV, ils s'éviteraient des mécomptes.

Art. 28 : ... Les propositions, motions et interpellations doivent être remises au Comité central par les sections ou les membres, quinze jours au moins avant l'assemblée générale.

Le CC

Qu'en est-il de la caisse de pensions ?

La mise au point du CC à ce sujet m'oblige à faire les commentaires suivants :

Dire comme dans l'article paru dans l'« Educateur » du 13.12.68 sous la signature du chroniqueur neuchâtelois : « ... nous serons assurés au 100 % du traitement... » ou « ... le traitement assuré = 100 %... » c'est à mon sens totalement différent !

En effet : « Nous sommes assurés au 100 % du traitement » signifie incontestablement : « Nous avons une assurance qui couvre, qui paie 100 % du traitement ».

Du reste j'ai toujours entendu dire que, dans notre bon canton de Vaud, nous sommes assurés au 60 % du traitement cotisant. Pour avoir interprété le texte neuchâtelois... à la vaudoise (il n'y a pas qu'entre l'Est et l'Ouest que les mots changent de sens !) j'ai commis une erreur certes... capitale. Mais si je me suis trompé, c'est bien parce que j'ai été moi-même trompé par ce texte. En conséquence, je ne doute pas que les participants au Congrès me comprendront et me pardonneront... avec plus d'amabilité que le CC !...

En effet, pourquoi affirmer que je me suis trompé sur « TOUS » les points (c'est moi qui souligne) alors que ce n'est pas tout à fait vrai ?

Pourquoi écrire que « la CPEV n'est pas dirigée par des usuriers », terme que j'ai employé certes dans ma première intervention à propos des rachats datant de 1952 (et dont

je ne retranche aucune lettre !) mais qui n'a pas sa place dans cette mise au point ?

Pourquoi ce rappel de l'art. 28 des statuts ? Est-ce à dire que, en dehors de ce point de l'ordre du jour du Congrès, nous n'aurions en fait pas le droit d'intervenir, dans le cadre de la « discussion » du rapport du CC, pour demander ou proposer quoi que ce soit ?

En conclusion :

1. Je remercie le CC pour ses précisions chiffrées qui nous prouvent, contrairement à ce que j'ai prétendu, que nous ne sommes pas moins bien lotis que les Neuchâtelois.

2. Malgré cela, je ne retranche rien de ma conclusion émise au Congrès : « Qu'on investisse « MOINS » de millions en propriétés immobilières et qu'on améliore d'autant les prestations de la Caisse en faveur des assurés ! »

Clarens, le 8 mars 1969.

P. Bernard

TRIBUNE LIBRE :

Un cumul de gains inadmissible

Le Département de l'instruction publique, dans son bulletin officiel de janvier-février 1969, rappelle à notre bon souvenir la loi du 9 juin 1947 concernant les occupations accessoires. A la lecture de l'article en question, nous nous apercevons que cette loi cumule les termes forts : ...un cumul de gains inadmissible...

Pensons aux pères de famille qui trouvent dans ce « cumul » proscriit par la loi le moyen d'arrondir le budget familial. Ne pourrait-on pas également adopter un nouvel article au sujet du cumul de « tâches » inadmissible. Je pense à la paperasse que la plupart d'entre nous sommes obligés de tenir pour l'assurance infantile (surtout les collègues de la campagne). Il en est de même pour les collectes, ventes de timbres, d'insignes, etc. Que de fiches et décomptes ne faut-il pas remplir en dehors des heures de classe. Notre cahier des charges n'a guère évolué depuis l'époque où, parallèlement à son travail en classe, l'instituteur devait accepter la charge de chantre de l'église, s'occuper des veillées, organiser les écoles supplémentaires, allumer le feu, etc.

Cette paperasse tend à augmenter et à nous envahir de plus en plus. Un collègue en a d'ailleurs parlé lors du dernier congrès SPV. Alors de grâce, qu'on ne nous prenne plus pour des secrétaires ou des employés bénévoles !

J. D. Giroud

La bonne adresse
pour vos meubles

Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers



AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois

neuchâtel

Convocation

Assemblée générale ordinaire

Mercredi 26 mars, aula du collège des Forges, La Chaux-de-Fonds.

14.15 h. Assemblée générale de la Société neuchâteloise de perfectionnement pédagogique.

15 h. Assemblée générale SPN.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée générale trisannuelle du 9 mars 1968 à Couvet.
2. Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 1968 à Fontainemelon.
3. Examen et discussion des rapports de gestion :
 - a) du Comité central ;
 - b) de la Commission pédagogique (« Educateur » N° 5 du 7.2.69).
4. Déclaration d'intention du Comité central de la SPN.
5. Nomination de membres honoraires.
6. Nomination d'un membre d'honneur.
7. Remise des prix pédagogiques.
8. Divers.

Comité central SPN

Instruction publique

Mise au concours

Un poste d'inspecteur d'écoles est mis au concours. Le titulaire du poste sera chargé, dans le cadre du service de l'enseignement primaire et préprofessionnel, de tâches d'organisation tant en matière pédagogique qu'administrative.

Obligations et traitements légaux. Entrée en fonctions : 15 avril 1969. Titres requis : formation pédagogique.

Les offres de services, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être envoyées à l'Office du personnel, Le Château, 2001 Neuchâtel, jusqu'au 26 mars 1969.

Neuchâtel, 11 mars 1969.

Le conseiller d'Etat,
chef du département,
Gaston Clottu

Comité central

Cotisations arriérées

Chaque année, un certain nombre de collègues, fort rares heureusement négligent de se mettre en ordre avec la caisse de leur section. Ces retards sont une source d'ennuis pour les caissiers, et contraires à l'esprit qui anime la SPN. Si l'on peut comprendre parfois que certaines circonstances exceptionnelles contraignent à laisser passer l'échéance, il est plus difficile d'admettre que des retards importants puissent s'accumuler.

La SPN travaille pour tous, elle engage ses forces et ses moyens au service de l'ensemble des enseignants. Dès lors,

il est équitable qu'elle puisse compter sur la participation et l'exactitude de chacun de ses membres.

Afin d'apporter toute clarté dans l'exercice comptable, les règles suivantes, qui ressortissent des statuts, ont été établies :

Adhésions. Elles prennent effet au début de chaque trimestre.

Démissions. Elles ne peuvent être données que pour la fin de l'année civile, après avertissement de six mois. En d'autres termes, elles doivent parvenir au président de section avant le 30 juin pour prendre effet au 31 décembre.

Pour les personnes qui quittent l'enseignement, la démission peut prendre effet dans un délai de trois mois.

Paiement. Pour la bonne marche de la société, et pour simplifier le travail des caissiers, les paiements devraient être faits :

1^{er} trimestre : janvier-février ;

2^e trimestre : jusqu'à fin mai ;

3^e trimestre : jusqu'à fin août ;

4^e trimestre : jusqu'à fin novembre.

Non-paiement. L'art. 5 des statuts VPOD prévoit que le non-paiement de la cotisation peut entraîner l'exclusion de la société, sous réserve de recours au Tribunal arbitral de la Fédération. De toute façon, les membres qui, malgré des réclamations réitérées, ne remplissent pas leurs obligations financières, perdent tout droit sur la société. Un oubli peut parfois entraîner de fâcheuses conséquences.

Les collègues que cela concernerait sont priés de régulariser leur situation, et les caissiers de sections voudront bien signaler sans retard les cas particuliers à leurs comités de section. Merci d'avance.

Les caissiers SPN et VPOD :

Marc Grandjean

Serge Bouquet.

Section de Boudry

Comité de section pour 1969

Président : Jean-Jacques Bolle ; vice-président : Gilbert Philippin ; caissier : Marc-A. Grandjean ; secrétaire : Mlle Rose-Marie Berthoud ; assesseurs : Mlle Anne-Marie Luscher, MM. Roger Schwab et Georges Montandon ; délégué à la SPR : Jean-Jacques Bolle ; délégué à la SNPP : Robert Zuber ; délégués à l'AD - SPN : Mlle Rose-Marie Berthoud, MM. Jean-Jacques Bolle, André Aubry, Yvon Christen, Jean-François Künzi.

Extraits du rapport du président

Le comité de section a consacré plusieurs séances de travail à l'étude du projet de statut des enseignants. Une assemblée générale, convoquée à Colombier a permis de recueillir un certain nombre d'idées qui ont été transmises au comité central, aux présidents de sections et aux délégués de l'Association des maîtres secondaires.

La section a organisé plusieurs manifestations culturelles qui ont été diversement fréquentées : visite de la fabrique Suchard, visite avec la section de Neuchâtel de la raffinerie de Cressier, sortie champignons, malheureusement perturbée par le froid, visite de l'exposition sur les « Trésors d'art

de Roumanie » au musée d'ethnographie, sous la conduite experte du professeur Gabus. Un projet, la visite de la mine d'asphalte de Travers n'a pu être organisé, la direction des mines ayant refusé de nous recevoir.

Ces rencontres sont enrichissantes et permettent à chacun de faire meilleure connaissance. Il est toujours dommage qu'un si petit nombre de collègues y participent.

La section compte à ce jour 91 membres actifs. Un grand travail reste à faire dans le domaine de la propagande et du recrutement. Le livret de propagande édité par le CC sera un outil bienvenu.

G. B.

Section du Locle

Comité de section pour 1969

Président : Pierre Brossin ; vice-président : Pierre-André Pélichet ; secrétaire (verbaux) : Eric Benoît ; secrétaire (corres.) : Mme Nelly Haesler ; secrétaire (convoc.) : Mlle Raymond Billod ; secrétaire (comité) : Gilbert Landry ; caissier : Jean Huguenin ; représentant CC : Georges Bobillier ; suppléant : Michel Ducommun ; délégués à l'assemblée des délégués : Mlle Angèle Chapatte, M. René Reymond, Mme Amez-Droz ; suppléant : M. Jean-Pierre Schallenberg ; vérificateurs de comptes : M. Pierre Fellrath, Mlle M.-J. Bôle ; suppléants : Mme R. Heim, M. Georges-André Kohly ; représentant à la commission scolaire : le président ou un autre membre du comité ; représentants à l'ADL : MM. Jean-Daniel-Favre et Laurent Donzé.

Extraits du rapport du président

L'année 1968 pourrait, dit le président Jean Huguenin, être marquée d'une « pierre noire », celle du statut des enseignants. Les espoirs que chacun avait mis dans la reconnaissance officielle de droits élémentaires tels que la liberté d'établissement, le tribunal paritaire, la représentation effective au sein des commissions scolaires, ont été déçus, et le résultat du vote du 16 novembre l'a démontré. Cet échec doit être une leçon pour chacun, sans toutefois mettre en péril le mouvement de rapprochement qui s'était amorcé et qui est aujourd'hui, plus que jamais, indispensable.

Satisfaction, en revanche, au sujet de la fusion des caisses de remplacement.

Sur le plan interne, 1968 fut la première année de mise en application des cotisations égales pour tous les membres actifs. A la fin de cette période, la satisfaction est réelle sur bien des points. Il faut toutefois se souvenir qu'il ne s'agit que d'un premier pas vers une meilleure forme de syndicalisation.

Le problème de la semaine de cinq jours n'a pas encore trouvé sa solution au Locle. La commission scolaire sera appelée à prendre position à ce sujet très prochainement. Aucune campagne de recrutement n'a été entreprise cette année dans le district. La section attend de connaître les modalités d'une vaste action organisée sur le plan cantonal. Cinq nouveaux collègues ont adhéré pendant l'année à la SPN. Huit ont quitté la section, soit à la suite d'une mutation, soit par une démission.

Trois collègues retraités, MM. Marcel Billod, Paul Humberset et Mlle Madeleine Robert, sont décédés au cours de l'année.

Le président conclut en souhaitant que l'année nouvelle marque un pas de plus dans la direction des buts communs : L'unité du corps enseignant et le bien de l'école.

G. B.

Assemblée des délégués

Séance du 21 février 1969, à Neuchâtel. Présidence : Jean-Jacques Bolle, Boudry.

Nominations. — Sur proposition du Comité central, l'assemblée des délégués investit le collègue Gérard Bouquet de la charge de vice-président du CC. Mme Yvonne Rollier, présentée par le groupe minoritaire (non VPOD) est confirmée dans sa fonction de membre du CC. Les vérificateurs de comptes sont désignés comme suit :

— Pour la SPN : Mme L. Matthey-Claudet et M. A. Jaggi ; suppléant : M. J.-F. Künzi.

— Pour la VPOD : MM. Cl.-A. Scheurer et M. Evard ; suppléant : M. J.-A. Girard.

Rapport du Comité central. — Le rapport de gestion, paru dans l'« Educateur » numéro 5, est adopté à l'unanimité, après une correction d'ordre rédactionnel.

Rapport de la commission pédagogique. — Publié dans le même numéro, ce rapport est également accepté à l'unanimité. L'assemblée fait sienne les paroles de félicitations du président de la section de La Chaux-de-Fonds quant à la rapidité et à l'efficacité du travail de la commission pédagogique.

Comptes. — L'exercice s'est bouclé par un léger déficit dû à des achats non prévus de matériel, au coût des nombreuses séances qu'a nécessitées l'étude du statut, et à quelques cotisations restées en souffrance. La situation peut être considérée comme normale. Un souci pourtant, le salaire versé à l'administrateur est-il en rapport avec le travail énorme fourni par ce dernier ? Le Comité central a demandé au collègue Huguenin de tenir, dès janvier, un compte précis des heures qu'il consacre à son travail d'administration, afin d'ajuster sa rétribution à la réalité. Les comptes sont adoptés à l'unanimité, après que les vérificateurs en aient donné décharge aux caissiers.

Règlement du « Prix pédagogique ». — Le projet préparé par le CC est examiné dans le détail. Il subit quelques légères modifications et est adopté à l'unanimité. (Voir texte complet ci-après).

Propositions des sections. — Parvenues au CC dans les délais statutaires, 9 propositions émanant des sections sont examinées. Chacune d'entre elles a fait l'objet d'un examen attentif du CC qui, en ouverture de débat définit sa position.

De la section du Val-de-Ruz

1. Cette proposition est en relation directe avec le règlement d'attribution du « Prix pédagogique ». En fait, elle a été émise avant que ce dernier soit connu. La proposition devient caduque. La section la retire.

De la section du Val-de-Travers

2. « Considérant l'amélioration qui se dessine dans le recrutement du personnel enseignant et surtout les exigences pédagogiques nouvelles, la section propose de modifier le règlement concernant l'effectif maximum des classes. **Elle demande que cet effectif soit fixé à 20 élèves dans les classes à deux ou plusieurs ordres et à 25 élèves dans les classes à un ordre.** »

La limitation des effectifs dans le but de permettre un enseignement plus efficace et plus individualisé est une préoccupation des enseignants dans le monde entier. Elle s'inscrit dans les résolutions votées en 1967 à Copenhague au congrès de la FIAI. L'AD accepte cette propo-

sition à l'unanimité. Le CC inscrira ce problème à l'ordre du jour d'une prochaine entrevue qu'il aura avec les services du DIP.

3. Dans l'intention de revaloriser le travail des sections, de susciter de leur part un intérêt plus grand pour les manifestations générales de la SPN et, en particulier afin de permettre à nos sections de prendre leur part de responsabilités dans de telles rencontres, la section du Val-de-Travers demande que **l'organisation de la Trisannuelle incombe autant à la section de district qui la reçoit qu'au Comité central**. Les membres du comité de cette section seront donc considérés comme invités officiels. Cette proposition vise entre autres à implanter mieux l'activité des sections de districts dans la vie sociale de la région. La Trisannuelle doit revêtir un certain éclat, et, il appartient aux sections d'en préparer le retentissement dans le public. La proposition est acceptée à l'unanimité.

De la section de La Chaux-de-Fonds

4. Dans le souci d'assurer une structuration plus solide, et une unité plus grande de la SPN, la section propose **une réforme partielle des statuts, dans la modification de l'article 62** (représentation des sections au CC), **soit la suppression des mandats du groupe minoritaire et leur attribution aux grandes sections**.

Une commission « Structures SPN » vient d'être constituée. Il n'appartient pas à l'AD de lui donner des directions impératives. Cette proposition pourra être faite dans le cadre de cette commission. D'autre part, ces mesures seraient plutôt propres à desserrer les liens existant actuellement entre les membres syndiqués et les membres non syndiqués. L'AD repousse cette proposition par 19 voix contre 3.

5. « **L'âge de la retraite des maîtres de travaux manuels et de gymnastique doit être ramené à 60 ans, à 58 ans pour les maîtresses de gymnastique.** »

Le règlement d'application de la loi sur la Caisse de pension que vient de voter le Grand Conseil permet déjà une mise à la retraite anticipée pour des raisons médicales. L'abaissement général de cet âge, ainsi que l'égalisation entre hommes et femmes est un des objectifs de la SPN. Il paraît toutefois inopportun et injuste de vouloir limiter cette revendication à une ou deux catégories du personnel enseignant. Sous cette forme, la proposition est refusée, mais élargie à l'ensemble des enseignants, elle est prise en considération à l'unanimité.

6. Cette proposition reprend un vœu émis au CC par la section de La Chaux-de-Fonds. Elle concerne les rapports futurs de la SPN avec l'Association de nos collègues secondaires. Quelque peu amendée dans sa forme, elle est adoptée libellée comme suit :

« Nous demandons au CC qu'il élabore une politique mieux définie de ses rapports avec nos collègues secondaires. Le CC doit tester le vrai désir de collaboration manifesté par le comité secondaire, faire rapport aux sections, présenter sa politique et la motiver. »

De la section de Neuchâtel

7. « **Nous souhaitons une intervention du CC auprès du DIP pour que les expériences et recherches entreprises par des membres à titre personnel, ou mandatés par la SPN, ne restent pas l'affaire d'initiés, mais fassent l'objet d'une information générale et officialisée.**

Le Comité central mettra cette question à l'ordre du jour de la prochaine entrevue qu'il aura avec le DIP. La proposition est acceptée.

8. « **Nous souhaitons une intervention du CC auprès du DIP pour que celui-ci prenne les dispositions nécessaires pour restituer à la fonction d'inspecteur son rôle d'animateur pédagogique en leur donnant notamment la possibilité de participer à tous colloques, cours, études, etc., dont le but est l'évolution de l'enseignement.**

Une définition claire du rôle et de la mission des inspecteurs permettrait à ces derniers de vouer leur temps entièrement à leur tâche pédagogique et informatrice. La proposition est acceptée, et prendra place dans le train des problèmes mis en discussion dans l'entrevue déjà citée.

De la section de Boudry

9. « **L'augmentation des cotisations ne doit pas être automatique, elle devrait être motivée par un déficit des comptes annuels. La section propose donc la suppression de l'indexation des cotisations.** »

Cette mesure, votée en assemblée générale extraordinaire avait pour but d'éviter des hausses brutales des cotisations. Le CC combat la proposition de la section, estimant qu'il est préférable et plus agréable d'adapter les cotisations parallèlement à nos salaires. La discussion est très vive et très partagée. Finalement, la proposition de la section de Boudry est acceptée par 13 voix contre 9.

G. B.

Règlement du « Prix pédagogique » de la SPN

1. Buts

- Encourager la création de travaux destinés à rendre service aux maîtres enseignant dans les classes de scolarité obligatoire.
- Témoigner la reconnaissance des enseignants à une personne qui, par ses activités, a rendu d'éminents services à l'école ou au corps enseignant.

2. Montant

Le « Prix pédagogique » est de 2000 francs (deux mille francs). Si la situation financière de la SPN l'exige, l'assemblée des délégués, sur proposition du Comité central, pourra renoncer à distribuer momentanément le prix.

3. Attribution

Le « Prix pédagogique » est attribué par une commission formée de 7 membres actifs (un membre par section + un membre du CC-SPN) nommés pour trois ans par l'assemblée des délégués et rééligibles. Cette commission se constitue elle-même. Ses décisions sont sans appel.

4. Propositions

Seuls les membres de la SPN sont habilités à faire la proposition d'un ou de plusieurs candidats (candidates) au « Prix pédagogique » SPN. Les propositions doivent être adressées au président du Comité central jusqu'au 30 novembre de chaque année.

5. Organisation

Cette date passée, le président du CC-SPN établit un dossier des propositions qu'il transmet :

- a) aux membres de la commission du « Prix pédagogique »,
- b) aux membres du CC-SPN,
- c) aux comités de section.

La commission établit alors un dossier avec préavis pour

chaque candidat, qu'elle transmet au Comité central et aux comités de section. Lorsque ces instances auront elles-mêmes préavisés, la commission attribuera le prix.

6. Dispositions finales

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'assemblée des délégués.

Le présent règlement a été adopté par l'assemblée des délégués de la SPN du 21 février 1969.

Société pédagogique neuchâteloise
Assemblée des délégués
Le secrétaire : G. Philippin Le président : J.-J. Bolle

Mathématique nouvelle à l'école primaire

Il y a quelques semaines, un communiqué annonçait dans ces pages mêmes, qu'un groupe de travail s'était formé pour étudier le problème des mathématiques modernes à l'école primaire neuchâteloise.

Une surcharge de travail m'empêche, comme m'y pousse-rait un très vif désir, de me joindre à ce groupe.

Alors, mes lignes s'adressent à ces collègues pour leur dire la joie que m'a causé cette annonce, et tous les vœux que je forme pour la réussite de leur entreprise.

« Math-Ecole » l'organe des chercheurs vaudois et genevois a publié, il y a peu de temps « la charte de Chambéry » qui précise la finalité et les modes de réalisation de l'enseignement mathématique nouveau en France.

Je voudrais en rapporter ici quelques passages qui me paraissent importants.

Engagée depuis plusieurs années dans un essai d'application des mathématiques modernes à ma classe d'enfants IMC, je ressens, en tout cas, comme profondément justes les remarques de nos collègues français, dont voici la première :

« L'acquisition des techniques (numération, opérations sur les nombres...) n'est pas abandonnée. Mais la notion de nombre gagnera à être préparée par des rudiments de grammaire des ensembles et de logique. Les enfants sauront compter et calculer plus tard que ne l'imposent les programmes actuels, mais ils le sauront mieux. D'autre part, du fait de la prolongation de la scolarité obligatoire, la mission de l'école primaire n'est plus d'enseigner les connaissances indispensables dans la vie courante, mais surtout de former des esprits, de donner à chacun la capacité de s'adapter aux conditions largement imprévisibles de l'avenir. »

Nos autorités, nos collègues, les parents de nos élèves, sont-ils préparés à comprendre le sens de ces mots-là ? Nous aurons une dure campagne à mener sur plusieurs plans pour voir triompher de telles vues !

Mais cela en vaut la peine.

Passons à la deuxième citation :

« Les tentatives isolées ou fragmentaires qui ont déjà été réalisées au sein même de notre enseignement public prouvent que les réformes proposées sont réalisables. Ces essais n'ont pourtant pas bénéficié de circonstances favorables ; œuvres de maîtres isolés d'abord, il a toujours fallu pour ces pionniers, mener de front la poursuite de leur entreprise et l'enseignement des programmes officiels. »

Les instituteurs qui se sont lancés avec leur classe, dans l'aventure des mathématiques modernes ont sans doute, été en butte au même handicap que les pionniers français : inno-

ver sur un plan, mais demeurer dans la contrainte du programme officiel en même temps.

Il est évident qu'aucune expérience véritablement féconde et révélatrice ne peut être faite dans ces conditions-là.

Le troisième passage emprunté à la « Charte de Chambéry » concerne les maîtres et leur formation :

« Il convient de souligner l'importance primordiale de l'enseignement au stade de l'école maternelle et de l'école élémentaire et son retentissement sur toute la vie scolaire et professionnelle d'un individu. Les découvertes récentes de la psychologie permettent d'affirmer que tout être humain est marqué de façon prépondérante par sa petite enfance. Il semble que ce soit particulièrement vrai dans le domaine de la formation mathématique... Ces remarques nous conduisent à souligner le rôle privilégié de l'instituteur dans l'enseignement. Les hautes responsabilités qui lui sont confiées, lui confèrent une dignité qui nécessite une valorisation de sa fonction... L'importance de ces responsabilités qui exige une formation initiale très approfondie, nécessite également une formation continue. »

La formation des maîtres ne peut plus demeurer un vain mot. Et, si l'on renonçait déjà, et pour toujours à confier la première année d'enseignement primaire à des institutrices débutantes — quand ce n'est pas à 2 ou 3 institutrices à peine formées voire étudiantes, se succédant dans cette seule première année.

De grosses difficultés administratives ?

N'est-il pas pire de devoir multiplier les services de rééducation, les orthophonistes et les psychothérapeutes ?

Jacqueline Baillo

Section de Neuchâtel

Assemblée générale ordinaire de section

En date du 17 février, la section tenait son assemblée générale ordinaire. Un peu plus d'une trentaine de collègues y assistaient. Après l'adoption des différents rapports statutaires, le comité de section in corpore a été réélu pour l'exercice 1969-1970. La plupart des délégués ont été confirmés dans leurs fonctions. Toutefois, notre collègue Daniel Steiner remplacera au comité de la Fête de la Jeunesse le collègue Paul Von Allmen, démissionnaire. Nous espérons que nos représentants à ce comité seront régulièrement convoqués à l'avenir.

Après la partie administrative, M. W. Russbach, commandant de la police cantonale fit un exposé apprécié sur l'organisation générale de la police cantonale et sur les rapports entre les divers corps de la police. L'orateur traita ensuite de l'attitude de la police cantonale face à la délinquance juvénile, problème qui intéressa particulièrement les titulaires de classes du degré supérieur. Une discussion nourrie suivit cet exposé. Séance levée à 22 h. 30.

F. Bourquin.



Hôtel garni 46 lits

CATTEDRALE

6900 LUGANO Tél. (091) 2 68 61

Situation centrale - Chambres confortables
et tranquilles - Prix modiques

Direction genevoise

jura bernois

La Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire a tenu ses assises annuelles

C'est samedi après-midi, 1^{er} mars, à l'Hôtel Central de Delémont, que les membres de la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire ont tenu leur assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Charles Moritz, instituteur à St-Ursanne. De nombreux invités, parmi lesquels MM. Albert Berberat, Maurice Péquignot, Maurice Petermann, inspecteur scolaire, Fritz Friedli et Hans Hofmann, délégués de la Société cantonale, étaient présents.

Rapport présidentiel

Après la lecture du procès-verbal, M. Moritz présenta son rapport présidentiel en soulignant la marche ascendante du groupement qu'il préside. En effet, à ce jour, plus de 400 membres sont inscrits à la SJTMRS. L'activité du comité s'est étendue dans d'autres domaines, notamment dans la création d'outils de travail à l'intention des enseignants. Une première publication vient d'être éditée. Elle s'intitule « Bois » et est l'œuvre de M. Roger Droz, maître à l'Ecole normale de Porrentruy. M. Droz a également créé une documentation visuelle formée de vues aériennes du Jura. Une commission spéciale, qui vient d'être constituée sera chargée de sélectionner les meilleurs clichés en vue de les diffuser dans les classes. Le président rapporta ensuite sur les cours normaux suisses de Genève où plusieurs enseignants jurassiens participèrent. MM. Edgar Sauvain, de Bienne, Gaston Guélat, de Porrentruy et Joseph Kaiser, de Delémont, dirigèrent chacun l'un des 32 cours destinés aux enseignants de langue française. Rappelons que ces cours réunirent 2041 participants de toute la Suisse. Les cours 1968 de la Société jurassienne connurent leur succès habituel puisqu'ils furent fréquentés par 228 participants.

Finances et élections

Les comptes, présentés par M. François Rossé, instituteur à Boncourt, permirent de constater la bonne gestion de ceux-ci. Malgré un léger déficit, la situation financière reste saine puisque la fortune se monte actuellement à Fr. 4229.50. MM. Monnin, de Courgenay, et Farine, de Cornol, furent confirmés en qualité de vérificateurs des comptes.

En fonction depuis deux ans, le comité jurassien a été réélu en bloc pour une nouvelle période. Il se compose de MM. Charles Moritz, St-Ursanne, président, Michel Cerf, Courgenay, secrétaire de la correspondance, Georges Varrin, Le Bémont, secrétaire des verbaux, François Rossé, Boncourt, caissier, Albert Berberat, inspecteur, Bienne, André Jecker, Moutier, proviseur et André Aubry, Delémont, éducateur, assesseurs. Au chapitre des nominations, mentionnons celle de M^{lle} Anne Beuchat, de Porrentruy, qui a été appelée à siéger au Comité central de la Société suisse de réforme scolaire.

Programme des cours 1969

L'organisation des cours de perfectionnement constitue la principale activité de la Société jurassienne de réforme scolaire. Ceux de 1969 sont particulièrement alléchants, en qualité et en quantité :

1. Enseignement du français aux degrés moyen et supérieur, 3 jours à Bienne. Direction : M. Pierre Henry, maître d'application à Porrentruy.

2. Inclusions d'animaux dans la résine transparente — Un jour en automne 1969. Le chef de cours doit encore être désigné.

3. Le sablier, 3 jours en avril à Delémont. Direction : M^{me} Yvette Bregnard, Courcelon.

4. Travail du métal, 4 semaines à Bienne. Direction : M. Roger Droz, ENP, Porrentruy.

5. Initiation musicale, 2 jours, Delémont ; direction : M. Willy Béguelin, maître d'application, Delémont.

6. Activité manuelle au degré inférieur, 3 jours, Delémont. Direction : M^{lle} A. Marquis, Delémont.

7. Stage pédagogique (l'école et la vie), 1 semaine, Porrentruy. Direction: groupe « Ecole et la vie » d'Ajoie.

8. La mathématique moderne à l'école primaire, 3 jours, St-Imier. Direction : M. Gaston Guélat, maître d'application, Porrentruy.

9. Même cours à Moutier.

10. Enseignement programmé, une semaine à Delémont. Direction : M. Michel Girardin, maître d'application à Delémont.

11. Enseignement du dessin aux degrés supérieurs de l'école primaire et secondaire, 2 jours, Moutier. Direction : M. Serge Voisard, maître de dessin, Moutier.

12. Dessin technique, 6 samedis, Porrentruy. Direction : M. Raymond Schmid, maître de dessin technique, Porrentruy.

Une très intéressante causerie de M. Alain Saunier, instituteur à Grandval, consacrée à l'ornithologie de terrain fit suite aux débats administratifs. A l'aide de remarquables clichés, le conférencier s'attacha à démontrer à son auditoire les méthodes d'investigation et d'approche qui permettent d'admirer de plus près les oiseaux et les nids. M. Saunier a suscité l'admiration des participants pour le travail persévérant et souvent obscur qu'il a accompli avec une rare compétence.

Synode d'Ajoie du 26 février 1969

C'est dans la magnifique aula de l'Ecole secondaire de Porrentruy, mise aimablement à disposition par les autorités communales, que les instituteurs d'Ajoie se sont réunis pour leur traditionnel synode d'hiver.

De nombreuses personnalités s'étaient fait excuser : MM. Rychner, secrétaire central, M. Pétermann et H. Liechti, inspecteurs, Ed. Guéniet, directeur de l'Ecole normale, A. Widmer, recteur de l'Ecole cantonale, P. Henry, maître à l'école d'application.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président explique la répartition des charges du nouveau comité : président : M. Gérard Chiquet, vice-président : M. Pierre Domédi, caissier : M. Jacques Valley, secrétaires : M^{lles} A. M. Choulat et M. A. Sanglard, assesseurs : M^{me} Bélet et M. M. Guélat.

Dans son bref rapport d'activité, le président exprime les trois vœux les plus importants émis à Bienne au comité général de la SPJ.

M. F. Erard, rédacteur jurassien à l'« Educateur » désirerait faire de ce journal une véritable tribune où chacun exprimerait ses idées sur le plan professionnel.

Dans un autre domaine, le nouveau Comité jurassien a été chargé d'étudier le regroupement des bibliothèques de sections en une bibliothèque unique et plus complète.

M. M. Rychner, secrétaire central, aimerait entendre l'opinion des jeunes concernant les réalisations de la SEB. « Ne pourraient-ils pas, a-t-il ajouté, créer des groupes de travail et faire part de leurs désirs et de leurs expériences ? »

Pendant l'année 1968, plusieurs collègues nous ont quittés. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de M^{lle} Grenouillet, M^{me} Piquerez, M^{me} Voisard et M. Adatte.

Au cours de la période écoulée, quelques démissions ont été enregistrées, celle de M. Paul Montavon, maître de musique à l'Ecole normale qui prend sa retraite, M. Jean-Jacques Zuber, M. Albert Gumy, M^{lle} Madeleine Petignat, M^{lle} Marina Arnoud qui ont changé de domicile.

En revanche, M^{lle} Geneviève Guélat a demandé son admission dans la société.

Le président félicite ensuite M. André Cuenin, instituteur à Vendlincourt pour ses 40 années d'enseignement. M^{me} Gisèle Born, M^{lle} Madeleine Cerf, M. Pierre Terrier, M. Ernest Corbat ont œuvré pendant 25 ans au service de l'école jurassienne. Que ces pédagogues émérites puissent continuer encore longtemps à exercer leur profession passionnante. Nos vœux vont également aux retraités de l'année, M^{lle} Juliette Bouvier, M. Abel Babey et M. Louis Poupon.

Puis la parole est donnée à l'ancien caissier, M. Voirol, qui en l'absence de M. Valley, mobilisé, consent encore une fois à lire les comptes de 1968. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Le point 5 à l'ordre du jour était l'augmentation du traitement du caissier. Le comité propose de donner 1 fr. par membre. D'emblée, l'assemblée reconnaît le bien-fondé de cette suggestion et donne son accord à cette proposition.

Au cours de cette séance, le plus important était de choisir trois délégués à la SEB ; car M^{me} Mercay, M. A. Chap-

puis, M. P. Henry, maître d'application, arrivent au terme de leur mandat. Par ses applaudissements, le corps enseignant témoigne sa reconnaissance à ces maîtres qui se sont dévoués pendant de nombreuses années en défendant les intérêts de notre section au sein de la SEB. Après quelques discussions, trois jeunes pédagogues ont été élus à l'unanimité. Il s'agit en l'occurrence de M^{lle} C. Hulmann, institutrice à Courtemaîche, de M. Jean-François Nussbaumer, maître secondaire et de M. Hugues Plomb de Boncourt.

Divers. Nos collègues des Franches-Montagnes nous invitent à assister à une conférence donnée par M. Louis Legrand et qui aura pour thème « L'école de demain ». Connaissant la personnalité du conférencier, nombreux seront ceux qui se rendront à l'Inter le 10 mars.

M. Georges Cramatte, maître à l'école d'application rappelle l'existence du « Centre d'information pédagogique » de la cité bruntrutaine qui met à la disposition de chaque enseignant : diapositifs, fichiers, croquis, etc. Chacun devrait se faire un plaisir de posséder dans sa classe un matériel d'une aussi grande utilité.

A l'issue de cette partie administrative assez brève, le corps enseignant d'Ajoie put apprécier la projection de clichés réalisés par M. Droz, maître de travaux manuels à l'Ecole normale. Chacun s'enthousiasma à la vue du Jura « pris de haut », et se promit d'acquérir au plus tôt des diapositifs aussi sensationnels.

A. M. C.

Un nouveau cours de dessin technique

Rendant obligatoire l'étude du dessin technique, l'école primaire a compris le large profit que chaque élève saura tirer d'un tel enseignement : révision des notions en constructions géométriques, faculté de représentation dans l'espace, habileté dans la manipulation des instruments, finesse du doigté et plus grande propreté à la présentation des travaux écrits.

Dans leur quasi-totalité, les jeunes gens terminant la scolarité primaire poursuivent leur formation par un apprentissage manuel avec cours complémentaires en école professionnelle. Sous une forme ou l'autre, du cordonnier au mécanicien, presque chaque métier fait usage du dessin technique pour la représentation des produits qui lui sont propres. Dès lors, quoi de plus judicieux que l'introduction de quelques notions élémentaires en dessin technique à l'école primaire déjà ? C'est l'évidence même que cet enseignement ne se fera pas au détriment d'autres disciplines importantes : français ou mathématiques.

L'introduction du dessin technique comme branche obligatoire étant acquise, la création du manuel propre à spécifier et à uniformiser l'enseignement de toutes les écoles de langue française du canton de Berne devenait dès lors la nécessité capitale.

Le « Cours élémentaire de dessin technique », ses auteurs le présentent méthodiquement avec des difficultés croissantes. De l'écriture technique aux plans d'exécution de corps simples, il suscitera un intérêt certain de l'élève.

Grâce à cette préparation, le futur apprenti sort ainsi du cadre scolaire traditionnel et s'assure une entrée en apprentissage plus facile. Quant à elle, l'école professionnelle bénéficiera également de l'apport du cours préparatoire, gagnant elle-même trois ou quatre mois lors de l'enseignement du dessin et qui seront utilement consacrés à l'étude de techniques plus ardues. Cependant, les avantages énoncés ne sauront être complets et réels que sous certaines conditions bien définies. A cet effet, nous attirons l'attention du corps enseignant sur le caractère strict et impérieux de la normalisation VSM (Société suisse des constructeurs de machines) qui est à la base du présent cours, spécialement pour l'écriture, les échelles, le tracé, les signes, les symboles, la cotation et la représentation dans les vues adéquates. Dans ce domaine, aucune fantaisie ne peut être tolérée ; sinon grand devient le risque de voir un travail péniblement construit s'écrouler lors de l'apprentissage ! Ce détail si important a été des mieux compris par la commission d'étude de cet ouvrage. Elle a su s'inspirer de la normalisation appliquée en Suisse et établir un contact étroit avec l'Ecole professionnelle en s'adjoignant un praticien comme collaborateur.

Terminons en adressant un hommage reconnaissant aux auteurs : MM. A. Aubry, P. Henry, R. Meuret, ainsi qu'à M. R. Schmidt, technicien et maître professionnel.

Comme eux, pensons que nous ne travaillons pas pour le présent, mais pour l'avenir !

E. Fueg, ing. ETS
directeur école professionnelle

PS. — Le cours élémentaire de dessin technique s'obtient au prix de Fr. 13.60, à la librairie de l'Etat, case postale, 3000 Berne 25.

Cinq classes expérimentales pour l'enseignement des mathématiques modernes s'ouvriront le mois prochain à Bienne, Moutier et Delémont

On se souvient que l'automne dernier à Delémont, les participants du premier colloque d'information mathématique à l'intention du corps enseignant primaire avaient, par un vote unanime, demandé la création à brève échéance de classes pilotes expérimentales pour l'enseignement des mathématiques modernes au niveau primaire. Le Centre cantonal d'information mathématique de Bienne dirigé par M. Emile Blanc, recteur du Gymnase français, qui avait mis sur pied les séances d'information de Delémont, avait accepté d'assumer l'organisation et le contrôle des classes pilotes.

Avec l'accord de la Direction de l'instruction publique, des inspecteurs scolaires, des commissions scolaires, des directions des écoles et de la commission du Centre d'information mathématique (CIM), cinq classes expérimentales seront ouvertes en avril 1969.

Organisation de l'expérimentation

Afin de réduire la durée de l'expérimentation pour les 9 années primaires, il a été prévu de commencer les essais simultanément en première, troisième, cinquième et septième année. L'expérience sera poursuivie en deuxième, sixième, huitième et neuvième année par les mêmes maîtres et en quatrième par des instituteurs qui auront suivi l'expérience conduite en troisième année. En même temps, de nouvelles expériences seront reprises en première, troisième, cinquième et septième année avec les corrections nécessaires.

Travail envisagé pendant l'année scolaire 1969-70

Les maîtres et responsables du CIM ayant obtenu les décharges devant leur permettre de préparer ce nouvel enseignement des mathématiques, MM. Blanc, directeur et Ferrario, secrétaire du CIM, rencontreront chaque semaine et durant deux heures, chacun des expérimentateurs pour préparer les leçons de la semaine suivante. De plus, MM. Blanc et Ferrario assisteront chaque semaine à une leçon dans chacune des classes expérimentales.

La classe de première année sera ouverte à Bienne et sera dirigée par Mlle Janine Worpe. Moutier accueillera deux classes de troisième année à la tête desquelles se trouveront Mlles Claudine Gobat et Florence Vautravers. La classe de cinquième année, ouverte à Bienne, sera tenue par M. Lucien Bachmann alors que M. Michel Girardin a accepté de diriger une classe de septième année à Delémont.

Au seuil de cette expérience pédagogique qui pourrait valoir à l'école primaire jurassienne dans un proche avenir une importante réforme de l'enseignement des mathématiques, il convient de féliciter MM. Blanc et Ferrario qui ont accepté la lourde tâche de mettre sur pied la structure et le contrôle de l'expérimentation et de remercier les enseignants titulaires des cinq classes expérimentales de n'avoir pas craint de s'engager sur une voie nouvelle pour servir les intérêts de

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : R. HUTIN, case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur : J.-P. ROCHAT, direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

l'école. Quant aux autorités scolaires à tous les échelons, elles ont droit à la reconnaissance de tous ceux qui désirent rendre notre école encore plus perfectible.

Fr. E.

Cours EPGS 1969

Cours fédéraux pour moniteurs EPGS

N° 15, du 10 au 17 mai 1969 (durée : 8 jours), excursion à ski. — N° 16, du 27 au 30 mai 1969 (durée : 4 jours), formation de base A. — * N° 17, du 2 au 7 juin 1969 (durée : 6 jours), formation de base B. — N° 23, du 21 au 26 juillet 1969 (durée : 6 jours), natation. — N° 25, du 30 septembre au 3 octobre 1969 (durée : 4 jours), formation de base A.

Cours fédéraux pour Jeunesse et Sport (J + S) moniteurs et monitrices

* N° 46, du 14 au 19.4.69 (6 jours) condition physique, AGRES, B pour jeunes filles. — * N° 47, du 21 au 26.4.69 (6 jours), orientation, football, volleyball, B. — * N° 48, du 19 au 24.5.69 (6 jours), basket, athlétisme, tennis, canoë, B. — N° 49, du 16 au 21.6.69 (6 jours), sport en terrain, A/B. — N° 52, du 5 au 13.7.69 (9 jours), alpinisme, A/B. — N° 53, du 7 au 12.7.69 (6 jours), excursions, A/B.

* Les cours B ne sont ouverts qu'aux personnes ayant suivi un cours cantonal de moniteurs EPGS ou un cours de moniteurs d'une association pour J + S. Les enseignants que ces cours intéressent sont invités à s'inscrire à l'adresse ci-après :

Henri Girod
Inspecteur de gymnastique
2720 Tramelan.

CAFÉ ROMAND

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

St-François

L. Péclat

Quelle famille?

accueillerait du 4 au 23 août 1969 jeune gymnaste lucernois de 14 ans ?

Leçon quotidienne désirée.

Offres à M. Werner Lustenberger, Schädristrasse 14, 6000 Lucerne.

Vacances en Hollande

De nombreux instituteurs hollandais aimeraient louer votre maison ou faire un échange pendant les vacances.

D'autres loueraient leur maison au bord de la mer du Nord ou prendraient des pensionnaires (situation tranquille).
E. Hinlopen, professeur d'anglais, Stetweg 35, Castricum Holland.

Alder & Eisenhut AG

75 ans 1891-1966

Fabrique d'engins de gymnastique, de sport et de jeux

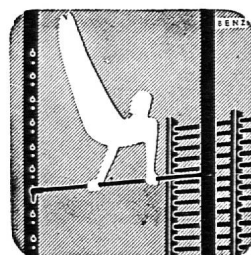
KOSNACHT-ZH

Tél. (051) 90 09 05

Fabrique Ebnat-Kappel/SG

Nos fabrications sont conçues sur les exigences de la nouvelle école de gymnastique

Fourniture directe aux autorités, sociétés et particuliers

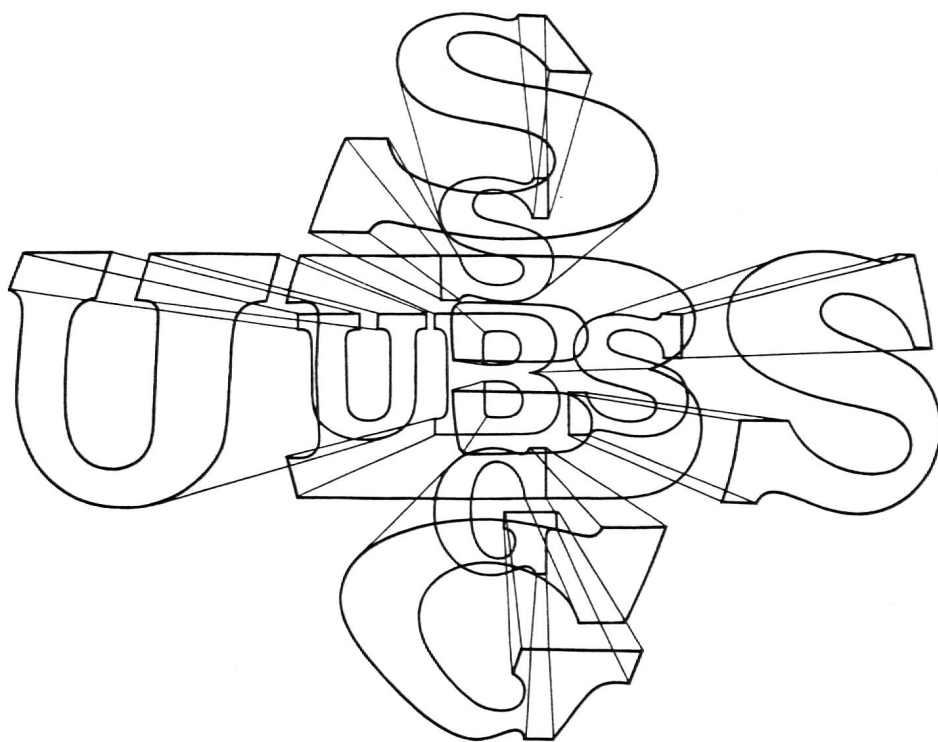


Prenez blancol, vous verrez comme ça colle!

La colle universelle pour le bricolage, le ménage, le bureau et l'école. En flacons verticaux pratiques — elle ne coule donc pas.



Vente:
Ernst Ingold + Co. 3360 Herzogenbuchsee



**L'UBS
ouvre à chacun
des perspectives nouvelles**

De l'épargne aux opérations
les plus complexes, l'UBS offre
une gamme de services qui font
de cet établissement la banque
universelle par excellence.

122 succursales suisses, 5 suc-
cursales et 20 000 correspondants à
l'étranger font de l'UBS, géogra-
phiquement aussi, la banque
universelle au service de tous.



UNION DE BANQUES SUISSES

**Ce que le
pédagogue
aime
trouver
au
restaurant**



De la tranquillité. Les DSR sont conçus pour recevoir leurs hôtes dans une ambiance familiale.

Des prix agréables. Les DSR vous offrent des menus complets aux prix exacts (prix dès Fr. 3.50).

Des menus copieux. Dans les DSR vous recevez encore la garniture des menus et le pain à volonté.

Des boissons saines. Pour ménager la santé de ses hôtes, les DSR servent uniquement des jus de fruits savoureux, et des bières EX. Et, bien sûr, des thés, des cafés et des chocolats de premier choix.

Lors de vos prochaines courses d'école, inscrivez DSR à votre programme. Notre secrétariat central vous renseigne sur nos conditions avantageuses.

**Martigny - Lausanne - Le Locle - Montreux
Neuchâtel - Renens**

MORGES, 23, rue Centrale, tél (021) 71 36 24

école **lémania** lausanne

3, chemin de Préville
(sous Montbenon)
Tél. (021) 23 05 12

**prépare à la vie
et à toutes les situations
dès l'âge de 10 ans !**

Etudes classiques,
scientifiques et
commerciales.
Secrétaires de direction,
comptables, sténodactylos.
Cours du soir.

**Cours de français
pour étrangers**

République et Canton de Genève

Département de l'instruction publique

Etudes pédagogiques de l'enseignement secondaire

Ces études, organisées par la direction générale de l'enseignement secondaire, sont ouvertes aux gradués de l'Université de Genève, aux diplômés d'une école polytechnique suisse, ainsi qu'aux porteurs d'un titre équivalent.

Elles comprennent

- une année de formation pédagogique (suppléance de 8 à 10 heures, stage dans les écoles, études théoriques et pratiques) et une année d'application (suppléance dirigée dans les écoles secondaires).

Le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire, nécessaire pour la nomination dans l'enseignement secondaire genevois, est délivré aux candidats qui ont réussi ces études.

La première année, les candidats reçoivent un traitement fixe ; la deuxième année, leur rétribution correspond à la suppléance dont ils sont chargés.

Les inscriptions pour l'année scolaire 1969-1970 doivent parvenir à l'adresse ci-dessous entre le 3 et le 29 mars 1969.

Pour tout renseignement s'adresser aux :

**Etudes pédagogiques de l'enseignement secondaire,
16, chemin du Bouchet, 1211 Genève 19, téléphone 34 81 25.**

Le conseiller d'Etat chargé
du Département de l'instruction publique :
André Chavanne